Le gouvernement a certainement en tête un plan quelconque. Je crois qu'il l'annoncera juste avant les élections. Après avoir vendu le pays et éludé les diverses solutions qui s'offraient à lui, il viendra, juste avant la date des élections, proposer une nouvelle politique; ayant ainsi mené le Canada à sa ruine, ils prétendra vouloir le sauver.

La mesure législative à l'étude aujourd'hui révèle l'indigence de la position gouvernementale. Elle donne, en effet, un blanc-seing au ministre. Le projet de loi ne renferme aucun critère ni aucune ligne de conduite. Je crois comprendre que le texte du Règlement nous sera soumis à un moment donné. Je l'étudierai certainement avec intérêt pour en connaître la portée.

La mesure à l'étude a sûrement été rédigée à la hâte, cela saute aux yeux. On recourt encore ici à un de ces expédients dont le gouvernement est tellement prodigue. Il voulait prouver, j'imagine, qu'il prenait des dispositions pour remédier à la situation, mais est-ce vraiment un remède? Le gouvernement fait-il vraiment quelque chose pour aplanir les difficultés? C'est une question discutable, que l'on pourrait débattre sans fin.

Le directeur général de la Canadian Electrical Manufacturers Association a fait une déclaration intéressante au sujet de la mesure proposée par le gouvernement:

Le chômage qui en résultera ne se traduira vraisemblablement pas par d'importantes mises à pied de centaines de personnes à la fois et au même endroit. Aussi, il ne sera pas facile de demander l'indemnisation offerte par le gouvernement et alors les perspectives sont loin d'être rassurantes.

Ce n'est qu'un indice mais il est digne de mention. Il nous donne une idée de l'inquiétude exprimée par plusieurs d'entre nous au sujet de la mesure à l'étude, notamment qu'elle ne donnera pas les résultats promis par le gouvernement. Le fait est que le projet de loi ne renferme aucune solution organique. Il arrive parfois qu'une telle mesure d'urgence soit nécessaire tant qu'elle concerne une situation immédiate et ouvre la voie à des solutions à long terme. Se pose également la question de savoir à qui cette mesure vient réellement en aide. Je ne suis pas du tout persuadé qu'elle aura les effets que prétend le ministre ni que le titre du bill, c'est-à-dire «loi de soutien de l'emploi», sera justifié par sa mise en application.

D'après le gouvernement, il s'agit d'une première mesure parmi celles qu'il envisage de prendre. J'espère qu'il en a d'autres à l'esprit. J'espère que ces mesures seront plus substantielles que celle que nous étudions actuellement, sinon le Canada se trouvera dans une situation passablement désastreuse. Cette mesure vise aussi principalement à aider les industries manufacturières. Nous devons reconnaître que nombre d'entre elles souffriront de la nouvelle situation et qu'il est nécessaire d'agir. Il est possible que des emplois disparaissent et c'est la une chose dont nous devons tous nous soucier. Je suis persuadé que le ministre fera de son mieux pour que cette mesure profite aux intéressés. Beaucoup le considèrent comme un bon technicien et il fera certainement l'impossible pour appliquer au mieux une mesure

législative médiocre. J'ai remarqué la rapidité avec laquelle le ministre intervient quand il s'agit d'aider l'industrie et son peu d'empressement à l'égard des autres secteurs économiques.

## • (2.30 p.m.)

Je signalerais particulièrement l'agriculture. Ce matin. au cours de la période des questions, on a évoqué certains des problèmes qui se posent à l'agriculture. On a parlé de voir venir. Ce n'est pas le cas pour l'industrie pour laquelle le gouvernement déclare agir dès maintenant par le truchement de ce bill. Ainsi, il fait quelque chose. Je ne le lui reproche pas. Mais quelle attitude adopte-t-il à l'égard de l'agriculture et de certaines activités comme. par exemple, les pêches? Il a décidé de voir venir, d'étudier le problème et, éventuellement, d'envisager des mesures. Le gouvernement a certainement pris note des résultats de sa propre étude et de ses propres recherches sur les répercussions de cette loi sur le Canada parce qu'on a remarqué au sujet des produits d'origine animale et végétale en provenance du Canada et importés aux États-Unis qu'environ 63.5 p. 100 de ces importations seront assujetties à la surtaxe sur la base des derniers chiffres publiés pour l'année 1970. Ceux-ci sont supérieurs à ceux de tout autre groupe industriel mentionné par le gouvernement fédéral dans ses études. Il y a certainement des composantes d'autres groupes industriels qui accusent un pourcentage plus élevé mais, en gros, c'est le groupe des produits d'origine animale et végétale que la décision américaine frappe le plus sévèrement. Il y a également la déclaration qu'a faite le ministre de l'Agriculture (M. Olson) lors du débat de mardi dernier et qui est consignée à la page 7586 du hansard:

Je voudrais souligner qu'à cause de la nature de la production et du commerce agricole et des modalités suivant lesquelles le commerce a évolué au cours des années, l'effet des mesures prises par les États-Unis sur notre industrie agricole pourrait être particulièrement grave.

Il a dit plus loin que la surtaxe allait être particulièrement néfaste pour l'agriculture. Le ministre a donc luimême noté les répercussions de la surtaxe sur l'agriculture. Mais que va faire le gouvernement? Il va laisser venir les choses. Il est certes évident qu'il aidera peutêtre certains producteurs, certains secteurs de l'industrie secondaire qui s'occupent de la transformation des produits agricoles, grâce au bill dont nous sommes présentement saisis. Il reste encore à voir jusqu'à quel point celui-ci profitera aux producteurs agricoles en question. Le ministre de l'Agriculture a dit l'autre jour qu'il allait étudier un à un les nouveaux problèmes de nature agricole. Il a également précisé qu'on allait avoir recours à la loi sur la stabilisation des prix agricoles. J'aimerais tout d'abord vous faire remarquer qu'il y a quelques exemptions prévues par la loi sur la stabilisation des prix agricoles qui nous intéressent en particulier, nous, les gens de l'Ouest du Canada. Je suis certain que le ministre du Commerce et de l'Industrie (M. Pepin) s'est vu rappeler que l'orge, l'avoine et le blé qui tombent sous l'autorité de la Commission du blé dans l'Ouest du Canada sont précisément exclus des dispositions de la loi.